

**Nature** Une enquête porte sur la destruction d'espèces protégées sur son site phare

# La fédération de chasse 70 dans le viseur

**Vesoul.** « Du jamais vu », glisse une source proche de l'enquête. « Un scandale », propose une voix anonyme qui se fait fort de dénoncer ce qui se trame actuellement derrière les grilles du site cynégétique de Noroy-le-Bourg, domaine vitrine de la fédération de chasse de la Haute-Saône.

En clair, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) enquête depuis au moins vendredi 2 août sur des destructions d'espèces protégées. « Le dossier existe », admet pudiquement Jean-François Parietti, procureur de la République près le tribunal de Vesoul. C'est le patron du parquet de la Haute-Saône qui pilote l'enquête confiée à l'ONCFS dont les prérogatives ont été élargies depuis le 18 juillet dernier.

Dans ce cadre, où les agents de l'ONCFS sont devenus des inspecteurs de l'environnement avec pouvoir de perqui-

sition et d'audition, une demi-douzaine de personnes ont été entendues, dont des cadres de la fédération de chasse de la Haute-Saône, hors du carcan coercitif de la garde à vue. Le tout, dans le but de dégager les responsabilités dans ce dossier. La raison tient à la découverte de dépouilles de chats sauvages et autres grands rapaces, tous inscrits comme espèces protégées par arrêté ministériel du 17 avril 1981, ou encore à l'annexe II de la convention de Berne.

## Pour protéger les faisans et autres lapins de garenne ?

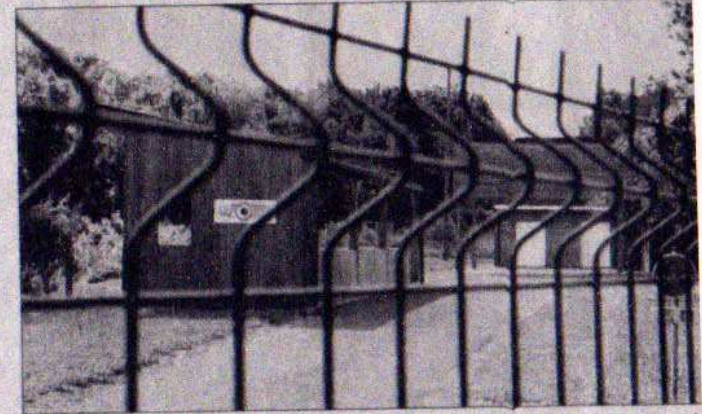
Si les faits de destruction volontaire étaient avérés grâce à l'ensemble des éléments et autres pièces à conviction collectées par les inspecteurs de l'environnement, cela serait d'autant plus fâcheux que le site de Noroy-le-Bourg se veut être la vitrine de la gestion cynégétique du dé-

partement. L'endroit où les impétrants au monde de la chasse passeront par exemple l'examen pratique du permis le 14 octobre prochain.

Alors pourquoi des chats sauvages et autres rapaces auraient été éliminés du site de plusieurs dizaines d'hectares ? Peut-être pour protéger de ces prédateurs naturels les faisans et autres lapins de garenne que la fédé a relâchés sur le site. C'est en tout cas avec ce projet de mise en valeur du territoire et la création d'une volière anglaise que le dossier a été vendu en 2005 à la fondation pour la protection des habitats, financeur à hauteur de 60 % de l'achat du domaine en 2006. « La fondation est propriétaire mais en a délégué la gestion à la fédération de chasse », explique Paul Bourrieau, le directeur de la structure, qui a bien pris soin de relire la convention qui le lie avec la fédé. « Nous ne sommes pas pénalement res-

## Haute-Saône La fédération de chasse au cœur d'une enquête

En Régio



■ Des espèces protégées comme le chat sauvage et des rapaces ont été détruites sur le site de Noroy-le-Bourg. Une enquête est en cours.



■ À terme, le site doit être ouvert au grand public comme une vitrine de la gestion cynégétique.

Photo ER

ponsables de ce qui s'y passe. » Pour l'heure, si l'on n'en est pas encore là, il est clair que l'affaire commence à faire tousser. « Le site est situé en partie sur une zone Natura 2000, avec un contrat Natura 2000 », précise encore M. Bourrieau. Un cadre strict et

symbolique qui mêle à la fois l'Europe et l'État. Mais pour l'heure, ni Robert Putz, le président de la fédération de chasse de la Haute-Saône, ni David Lombardot, son directeur, n'ont tenu à répondre à nos sollicitations.

Walérian KOSCINSKI